

Mise en place de la retenue à la source : mauvaise réponse et vraies questions.

Le gouvernement a annoncé la mise en place de la retenue à la source en 2017. Cette décision importante, annoncée sans aucune consultation des partenaires sociaux et dans la précipitation, pose un certain nombre de problèmes de fond aux citoyens et aux agents des Finances que nous sommes.

Une mauvaise réponse

- Tout d'abord, cette réforme des modalités de paiement de l'impôt est présentée comme une réforme de la fiscalité : c'est parfaitement faux.

Ce que la CFDT revendique, c'est une véritable réforme fiscale qui rende l'impôt sur le revenu plus citoyen (seuls 47,5 % des foyers fiscaux le payent) et plus progressif (notamment en supprimant un certain nombre de niches fiscales qui réduisent son assiette et avantagent les contribuables les plus aisés)

- Ensuite, cette réforme est présentée comme une mesure de simplification administrative, qui dispenserait les contribuables de toute obligation déclarative. C'est évidemment faux.

Il est nécessaire (comme dans tous les pays qui ont adopté ce système) de maintenir une déclaration qui tienne compte des informations relatives à la composition de la famille ou de

l'existence de revenus non soumis au prélèvement à la source.

S'il est vrai que la forte variation à la baisse des revenus d'un contribuable en année *N* peut poser des problèmes de règlement de l'impôt, calculé sur les revenus de l'année *N-1*, il est tout à fait possible pour le contribuable de réduire en année *n* ses prélèvements d'impôt.

En fait, le substitut tout trouvé à la retenue à la source existe déjà : il s'appelle la mensualisation. (80% des contribuables y ont déjà adhéré)

De vraies questions

- La première, c'est celle de la **confidentialité** des revenus du foyer fiscal qui serait mise à mal, puisque les employeurs ou les banques devraient disposer du taux d'imposition du foyer fiscal pour opérer la retenue.

- La seconde, c'est le risque de défaut ou le retard de paiement des **entreprises défallantes**.

- La troisième, c'est que **l'inégalité entre hommes et femmes soit instaurée**, si l'idée d'un taux d'imposition commun calculé à partir du salaire le plus important du couple est retenue. Les 3/4 des femmes ont un salaire inférieur à celui des hommes...

- La quatrième, c'est que la retenue à la source ait un **coût supérieur** à celui de la mensualisation (compensations

aux employeurs) . Encore une mauvaise nouvelle pour les finances publiques!

- La mise en place de la retenue à la source impactera de manière importante l'emploi et l'organisation du travail à la DGFIP.

La réforme annoncée n'est évidemment pas dénuée de toute arrière-pensée, en matière de suppressions d'emplois. Mais cette mission à la DGFIP nécessitera une évolution sur tous ses aspects, assiette, recouvrement et contrôle. Pour la CFDT, il est inconcevable que cette réforme puisse être celle des suppressions d'emplois, question de justice fiscale.

Positionnement sur la retenue à la source de la fédération des Finances CFDT votée au congrès des Issambres en mars 2013.

« Si faire coïncider l'année de perception des revenus imposables avec le paiement de l'IR répond mieux aux attentes des contribuables, la fédération est opposée à la retenue à la source qui confie aux employeurs la perception de l'impôt. »

